

EPISODE
Association Loi 1901
(J.O du 18 Avril 1990)
Villa Alphonse Mas
2 Bis Boulevard Perréal
34500 BEZIERS
Siret 381 446 400 00032

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/12/2025

SAS A2H AUDIT
HARDTMEYER-HUC
Commissaire aux Comptes
Immeuble Espace 2B
6 Mail Philippe Lamour
34760 BOUJAN SUR LIBRON

A l'Assemblée Générale de l'Association EPISODE,

1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association EPISODE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2- Fondement de l'opinion

2-1-Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2-2-Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3- Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe aux comptes annuels intitulée « Faits caractéristiques – 5-changement de méthode comptable », qui expose les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatifs à la modernisation des états financiers.

4- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1- Première application du règlement ANC n° 2022-06

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons examiné les modalités de première application du règlement ANC n° 2022-06, notamment :

- la correcte présentation des états financiers selon les nouveaux modèles applicables ;
- la pertinence des reclassements opérés, le cas échéant, dans la présentation comparative ;
- et le caractère approprié des informations fournies en annexe sur les incidences de ce changement de réglementation comptable.

2- Autres appréciations

Nos appréciations ont aussi porté sur le point suivant :

- l'annexe expose notamment les méthodes comptables retenues concernant les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

5- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

6- Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

7- Responsabilité du Commissaire aux Comptes relative à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relative à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

BOUJAN SUR LIBRON,
Le 11 juin 2026

SAS A2H AUDIT - HARDTMEYER-HUC

J. BILLY



ANNEXES

- DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
- COMPTES ANNUELS

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	17 371	17 371		
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	31 077		31 077	31 077
	Constructions	311 512	45 316	266 197	284 296
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	547 948	474 220	73 728	86 304
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	4 245		4 245	4 245
	TOTAL (II)	912 152	536 906	375 246	405 921
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	12 177		12 177	10 162
TOTAL ACTIF (I à VII)	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	65 370		65 370	106 089
	Charges constatées d'avance	7 806		7 806	2 386
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	1 636 715		1 636 715	1 482 285
	TOTAL (III)	1 722 067		1 722 067	1 600 923
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	2 634 220	536 906	2 097 314	2 006 844

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

4 245

4 245

(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	3 380	3 380
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	876 646	820 217
	Réserves pour projet de l'entité		
FONDS PROPRES	Autres		
	Report à nouveau	50 624	46 983
	Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs	130 781	252 952
	Excédent ou déficit de l'exercice	43 227	(62 102)
	Total des fonds propres (situation nette)	1 104 658	1 061 432
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	119 432	89 287
	Total des autres fonds propres	119 432	89 287
	Total des fonds propres	1 224 091	1 150 718
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	35 172	38 732
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	6 215	6 908
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Fonds dédiés sur concours publics	51 090	93 958
	Total des fonds reportés et dédiés	92 477	139 599
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	275 056	266 432
	Total des provisions	275 056	266 432
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	164 720	171 211
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 306	17 553
	Dettes des legs ou donations		
DETTES (1)	Dettes fiscales et sociales	262 730	229 050
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	745	30 181
	Produits constatés d'avance (1)	52 189	2 100
	Total des dettes	505 690	450 096
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	2 097 314	2 006 844
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	43 226,64	(62 101,50)
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	347 712	285 377
	(2) Dont emprunts participatifs		

A2H
C.A.C.

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	17 791	25 462
	dont parrainages	4 151	766
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	2 219 541	2 110 784
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		8 930
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	2 904	10 516
CHARGES D'EXPLOITATION	Utilisations des fonds dédiés	79 830	39 998
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	8 652	210
	Total des produits d'exploitation	2 328 718	2 195 900
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	277 012	301 787
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	116 310	124 922
	Salaires	1 245 682	1 205 752
	Cotisations sociales	552 754	512 999
	Dotation aux amortissements et dépréciations	45 000	45 066
	Dotation aux provisions	11 528	23 566
	Reports en fonds dédiés	32 709	10 930
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	93	
	Total des charges d'exploitation	2 281 087	2 225 021
	RESULTAT D'EXPLOITATION	47 631	(29 122)

A2H
C.A.C.

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		47 631	(29 122)
PRODUITS FINANCIERS	De participation	12 621	17 127
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	21 959	
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Total des produits financiers		34 580	17 127
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	6 326	6 566
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		6 326	6 566
RESULTAT FINANCIER		28 254	10 561
RESULTAT COURANT avant impôts		75 884	(18 561)
	Produits exceptionnels	2 955	4 937
	Charges exceptionnelles	33 101	45 517
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(30 146)	(40 580)
Participation des salariés aux résultats		2 512	2 961
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		2 366 253	2 217 963
TOTAL DES CHARGES		2 323 026	2 280 065
EXCEDENT ou DEFICIT		43 227	(62 102)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

A2H
C.A.C.

Etats financiers au 31/12/2025

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Objet social :

Toute action contribuant , directement ou indirectement, à la prise en charge des personnes sous addiction,

Toute action contribuant , directement ou indirectement à la préventions des addictions.

Nature et périmètre de l'activité réalisée :

L'accueil et la prise en charge de soins. L'orientation, la formation et la prévention.

L'accompagnement social, familial et professionnel.

Le diagnostic, l'étude, l'audit d'évaluation ou de recherche sur les addictions pouvant aboutir à des publications.

Règles et Méthodes Comptables :

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions spécifiques applicables du règlements ANC 2018-06 et 2019-04 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 434 481** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 366 253** euros et un total **charges** de **2 323 026** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **43 227** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Faits caractéristiques

Etat exprimé en euros

1 - Conformément au règlement ANC 2014-03 sur les passifs, nous portons à votre connaissance les informations suivantes :

- L'association a opté pour la comptabilisation de la provision pour indemnité de fin de carrière. Le montant au 31 décembre 2025 est de 275 440 euros.

- L'association a été agréée en qualité de CSAPA (centre de soins, d'accompagnement et de prévention des addictions) par arrêté préfectoral du 18/05/2009. Cet agrément s'est accompagné d'une augmentation de la dotation globale destinée notamment au salariat du personnel précédemment mis à disposition par le centre hospitalier de Béziers.

2 - En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006, nous vous informons que le montant des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés perçues au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'est élevé à 0 euros.

3- Conformément au règlement ANC 2018-06 et 2019-04 :

Le règlement ANC 2018-06 et 2019-04 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et 2019-04 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

La première application du règlement ANC n°2018-06 et 2019-04 constitue un changement de méthode comptable. Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n°2018-06 et 2019-04 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

Les fonds dédiés ont été reclassés en exploitation sur le compte de résultat.

Les subventions qui étaient en réserve avant 2020 ont été virées en report à nouveau constitué des charges et produits dont la prise en compte est différée.

4- Contributions volontaires en nature :

Il existe une mise à disposition de locaux à tarif réduit dont la valorisation réelle n'a pas été effectuée justifiant ainsi la non comptabilisation.

5- Changement de méthode comptable – Première application du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers

1. Nature du changement et texte applicable

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, l'association EPISODE établit ses comptes annuels conformément aux dispositions du Plan comptable général modifié par le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

La première application de ce règlement constitue un **changement de méthode comptable résultant d'un changement de réglementation comptable**.

Ce règlement introduit notamment les principales évolutions suivantes :

- Nouvelle définition et nouvelle présentation du résultat exceptionnel ;

Faits caractéristiques

Etat exprimé en euros

- Suppression des transferts de charges ;
- Évolution du plan de comptes ;
- Modernisation et simplification des modèles de bilan et de compte de résultat ;
- Évolution du contenu de l'annexe.

Ce changement résulte d'un texte réglementaire s'imposant à l'entité et n'est pas à l'initiative de celle-ci.

2. Modalités d'application

Conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2022-06, le changement est appliqué **de manière prospective** à compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025.

3. Impact sur les principaux postes concernés de l'exercice

L'application du règlement ANC n° 2022-06 a un impact sur la présentation et, le cas échéant, sur le classement de certains postes du bilan et du compte de résultat.

Les principaux effets constatés au titre de l'exercice sont les suivants :

- Reclassement de certains produits et charges antérieurement présentés en résultat exceptionnel vers le résultat d'exploitation ou financier, conformément à la nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- Suppression des transferts de charges et reclassement des montants correspondants dans les rubriques appropriées ;
- Adaptation de la présentation des états financiers aux nouveaux modèles réglementaires.

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt.p.à.p.	Cessions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Autres	17 371				17 371
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17 371				17 371

CORPORELLES	Terrains	31 077				31 077
	Constructions sur sol propre	237 738				237 738
	sur sol d'autrui					
	instal. agencet aménagement	73 775				73 775
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Instal., agencement, aménagement divers	318 281		6 116		324 397
	Matériel de transport	65 916				65 916
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	139 449		8 209	4 072	143 586
	Emballages récupérables et divers	14 049				14 049
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	880 284		14 325	4 072	890 537

BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
--	--	--	--	--	--	--

FINANCIERES	Participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières	4 245				4 245
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 245				4 245

TOTAL	901 899		14 325		4 072	912 152
--------------	----------------	--	---------------	--	--------------	----------------

Amortissements

Etat exprimé en euros

Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Autres					17 371
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		17 371			17 371

CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre		16 618	10 722		27 340
	sur sol d'autrui					
	instal. agencement aménagement		10 598	7 377		17 976
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Autres Instal., agencement, aménagement divers		265 401	11 803		277 204
	Matériel de transport		65 916			65 916
	Matériel de bureau, mobilier		108 721	14 799	4 072	119 448
	Emballages récupérables et divers		11 352	300		11 652
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		478 607	45 000	4 072	519 536

TOTAL

495 978

45 000

4 072

536 906

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Fonds dédiés				
Cf.état Fonds dédiés	139 599	79 830	32 709	92 478
TOTAL	139 599	79 830	32 709	92 478

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

Fonds dédiés

Subventions de fonctionnement affectées - Fonds dédiés	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
FDS ACHAT MATERIEL	11 394	3 676		7 718
FDS ACHAT COVID	1 650	1 594		56
FDS JOURNEE ECHANGE PHLV EN ADDICT	3 000	975		2 025
FDS SOUTIEN ENTREPRENARIAT	5 797	64		5 733
FDS PANNEAU DE COMMUNICATION	347	347		
FDS MATERIEL RDR	12 277	3 332	7 709	16 654
FDS GRATIFICATION STAGIAIRE	7 267	2 255		5 012
FDS CONTRAT PRO COMPTABILITE	16 719	16 719		
FDS POSTE AGDE	42 334	42 334		
FDS BUVIDAL	27 906	3 841		24 065
FDS CLIM BEDARIEUX	6 908	693		6 215
FDS MODERNISATION SYSTEME INFORMATIQUE			25 000	25 000
FDS PREFET HERAULT IDENTITES INTERCULTURE	4 000	4 000		
Totalisation	139 599	79 830	32 709	92 478

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	16 275	1 036	2 955	14 356
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres	73 011	32 065		105 076
	PROVISIONS REGLEMEENTEES	89 287	33 101	2 955	119 432
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	266 432	8 624		275 056
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	266 432	8 624		275 056
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations  - incorporelles - corporelles - legs ou donations - des titres mis en équivalence - titres de participation - autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		355 719	41 725	2 955	394 488
Dont dotations et reprises  - d'exploitation - financières - exceptionnelles			11 528	2 904	
			33 101	2 955	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	4 245	4 245	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	12 177	12 177	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	348	348	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés	14 057	14 057	
	Divers	50 214	50 214	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	751	751	
	Charges constatées d'avance	7 806	7 806	
TOTAL DES CREANCES		89 598	89 598	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
------------	--------------	-----------	---------------

DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	164 720	6 742	29 640	128 338
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	25 306	25 306		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	103 523	103 523		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	154 054	154 054		
	Impôts sur les bénéfices	2 512	2 512		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 640	2 640		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	745	745		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	52 189	52 189		
TOTAL DES DETTES		505 690	347 712	29 640	128 338
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		6 491			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION				7 806
ENTRETIEN CHAUDIERE			503	
RISO PHOTOCOPIEUR			4 230	
NETSAMPLE			261	
ABONNEMENT BASE MEDICAMENT			480	
TELESURVEILLANCE			90	
EXTENSION SERVEUR			1 228	
EIG			25	
FONTAINE EAU			420	
TELEPHONE			360	
CREDIT BAIL			208	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				7 806

--

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			52 189
DDETS POSTE EMMA CCAS BEDARIEUX		11 970	
MILDECA		38 155	
UNPLUGGED		2 064	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			52 189

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise	3 380			3 380
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	820 217			820 217
Report à nouveau	46 983			46 983
Résultat de l'exercice	(62 102)	105 328		43 227
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs	252 952		122 171	130 781
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées	89 287			89 287
TOTAL	1 150 718	105 328	122 171	1 133 875

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 690	10 929	2 760	25,26
Dettes fiscales et sociales	161 496	142 707	18 790	13,17
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	175 186	153 636	21 550	14,03

Produits à recevoir (avec détail)

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients				
Autres créances	72 641	78 005	(5 363)	-6,88
TOTAL	72 641	78 005	(5 363)	-6,88

[illegible]

Annexes Complémentaires

Etat exprimé en euros

○ Tableau de suivi des résultats de tiers financeurs en attente d'affectation :

Résultats sous contrôle de tiers financeurs		En attente d'affectation au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	En attente d'affectation à la fin de l'exercice
2023	53 515,06	53 515,06		53 515,06	-
2024	- 65 742,04		- 65 742,04		- 65 742,04
Total		53 515,06	- 65 742,04	53 515,06	- 65 742,04

○ Informations sur les concours publics :

Autorité administrative verseuse	Concours publics	Subventions	Nature
Agence Régionale de Santé	1 928 432,94		Exploitation
Caisse Primaire d'Assurance Maladie	14 217,00	5 541,25	Exploitation
Direction départementale emploi		8 980,00	Exploitation
MILDECA		31 177,67	Exploitation
Fédération addiction		7 573,00	Exploitation
Direction Régionale de la Jeunesse		7 107,00	Exploitation
Communauté Agglo Béziers Méditerranée		35 000,00	Exploitation
Communauté Agglo Hérault Méditerranée		27 200,00	Exploitation
Caisse Allocations familiales		112 355,13	Exploitation
Bédarieux		1 300,00	Exploitation
Direction Régionale Académique		1 400,00	Exploitation
Conseil Départemental		34 840,00	Exploitation
Préfet Hérault		4 000,00	Exploitation
Aide apprenti		416,67	Exploitation
Total :	1 942 649,94	276 890,72	